

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 29/12/2011 portant création de la mention Spéléologie du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 16/12/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Spéléologie est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance			
DEARA220382	Monsieur	BAILLEUL	Paul	16/06/1990	Orléans
DEARA220383	Monsieur	BLANC	Romain	26/12/1989	Voiron
DEARA220384	Monsieur	CLARY	Paco	14/01/2003	Romans-sur-Isère
DEARA220385	Monsieur	DIDELLE	Luc	29/11/1978	Chambéry
DEARA220386	Monsieur	GALAI	Olivier	29/10/1977	La Tronche
DEARA220387	Monsieur	GALLERINI	Romain	02/02/1989	Avignon
DEARA220388	Monsieur	KERN	Martin	06/02/1999	Strasbourg
DEARA220389	Monsieur	LEBRET	Guillaume	05/11/1985	Grenoble
DEARA220390	Monsieur	LEROY	Mickaël	24/10/1983	Aubenas
DEARA220391	Madame	MAVRIS-IMBERT	Camille	30/10/1985	Martignes
DEARA220392	Madame	TALON	Marion	19/08/1993	Niort
DEARA220393	Monsieur	TOURNEMIRE	Matthieu	07/04/1985	Longjumeau
DEARA220394	Monsieur	VIDAL	Damien	30/07/1997	Lannemezan
DEARA220395	Monsieur	ZIMMER	Julien	23/02/1986	Metz

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 19/12/2022

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER

